

DISPOSITIF AUTO-ECOLEES SOLIDAIRES : Pontivy et Ploërmel

Bilan d'activité 2020
Février 2021

Avec le soutien financier du **Conseil départemental du Morbihan** et du **Fonds Social Européen**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ACTION	1
II. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION.....	8
II.1 LES ENTREES SUR LE DISPOSITIF	8
II.2 LES SORTIES DU DISPOSITIF	12
II.3 LE CODE DE LA ROUTE.....	13
II.4 LE PERMIS DE CONDUIRE.....	14
II.5 LE SUIVI POST FORMATION.....	15
III. EVENEMENTS MARQUANTS	16
IV. PERSPECTIVES	16



I. PRESENTATION DE L'ACTION

I.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les besoins de mobilité ne cessent de croître notamment pour accéder à l'emploi. Ces emplois se concentrent de plus en plus dans les pôles obligeant les salariés ou les demandeurs d'emploi à effectuer des déplacements conséquents. **Cette tendance qui s'amplifie d'année en année pénalise d'autant plus les personnes qui ne possèdent pas le permis, et qui ne peuvent accéder à la formation délivrée par une auto-école marchande**, faute de moyens financiers et/ou faute de capacité d'apprentissage suffisants (les auto-écoles marchandes ayant fortement recours à l'auto-formation).

L'accès à l'emploi est dès lors conditionné, entre autres, par l'obtention du permis et d'un moyen de locomotion. En conséquence, **la voiture représente un véritable facteur de discrimination** puisque la mobilité des ménages dépend quasi exclusivement de ce moyen de locomotion.

Des efforts ont été entrepris pour améliorer cette situation, mais l'offre de transport alternative à la voiture individuelle reste très limitée et pas toujours adaptée aux trajets réguliers domicile-travail.

En réponse à ces problématiques, l'association ADALEA en lien avec les acteurs et élus locaux du territoire du Centre Bretagne a créé en 2010 une auto-école solidaire à Loudéac. En 2011, cette réflexion s'est prolongée sur le territoire du Pays de Pontivy et a donné lieu en 2012 à l'ouverture d'une seconde auto-école solidaire à Pontivy. Au regard de la pertinence du dispositif en matière de réponse concrète à un besoin identifié et suite à la demande des partenaires locaux, un troisième site a ouvert à Ploërmel en octobre 2016.



Ces 3 dispositifs s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans suivis par la Mission Locale et aux publics de plus de 26 ans en situation de précarité orientés par les travailleurs sociaux des Conseils départementaux du Morbihan et des Côtes d'Armor. Ces personnes sont confrontées à des difficultés d'apprentissage qui ne leur permettent pas d'intégrer une auto-école classique et pour qui une pédagogie adaptée est nécessaire. Parallèlement, une part importante des bénéficiaires du dispositif ont des ressources financières insuffisantes pour supporter le coût important du permis de conduire. L'auto-école solidaire offre donc une solution en matière de mobilité à ces personnes et répond aux objectifs suivants :

- Apporter une réponse, en terme d'égalité de droit, à celles et ceux qui ne peuvent accéder à une formation au permis de conduire en auto-école classique en les formant au code de la route puis à la conduite jusqu'à l'obtention du permis.
- Rompre avec les situations d'échec et replacer les bénéficiaires dans une dynamique positive de réussite. La perspective de pouvoir obtenir le permis de conduire permet à certaines personnes notamment celles en grandes difficultés sur les savoirs de base, pour qui l'enseignement doit être adapté, de retrouver un peu d'assurance, d'estime et de confiance en soi. Pour les personnes sorties prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue un formidable levier à la re-médiation des savoirs de base, à l'éducation citoyenne et à la prévention des risques, directement transférables aux situations de la vie courante.
- Favoriser l'autonomie de la personne et son insertion sociale et professionnelle en l'inscrivant dans un parcours de formation et de mobilité. L'obtention du code est la première marche pour l'obtention du permis de conduite qui lui-même est un sésame pour l'emploi. Le premier et parfois le seul « diplôme » exigé par les employeurs est souvent le permis de conduire.

- Sensibiliser les bénéficiaires aux risques routiers (notamment vitesse, téléphone....) en identifiant les risques en fonction des différents âges de la vie
- Travailler en partenariat avec les acteurs politiques et économiques du territoire pour favoriser la mobilité des publics les plus précarisés

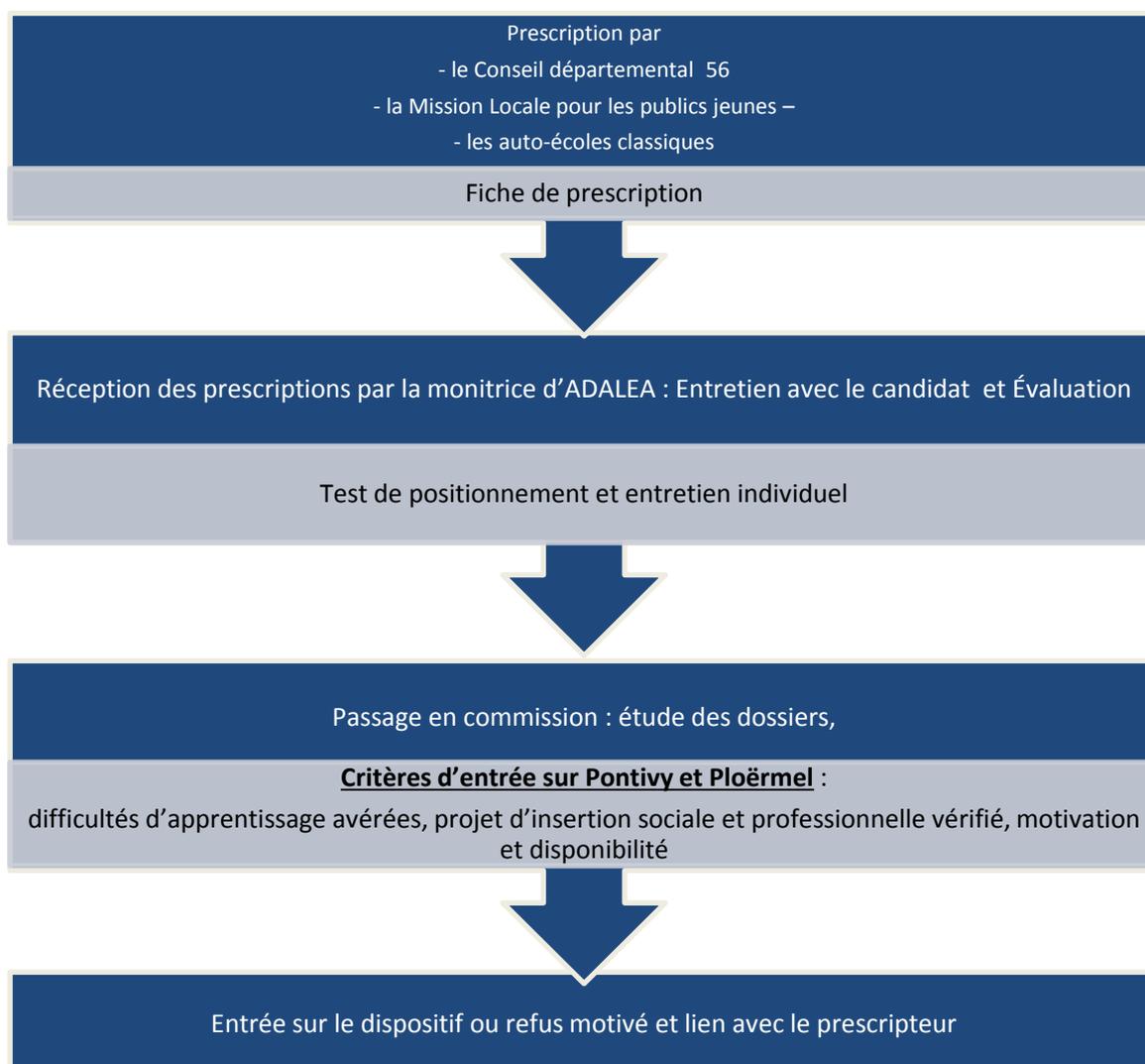
L'action vise à former les bénéficiaires à l'apprentissage du code de la route et au permis de conduire puis de les accompagner aux examens. La finalité est l'obtention du permis de conduire afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

I.2 L'ENTREE SUR LE DISPOSITIF

Le public bénéficiaire est orienté sur le dispositif par la Mission Locale pour le public jeune et par les travailleurs sociaux pour les adultes en situation de précarité.

Par souci d'équité, chaque candidature est examinée et validée par une commission réunissant les partenaires du projet : élus locaux, prescripteurs, représentant des auto-écoles classiques du territoire.

Le schéma d'entrée sur l'auto-école solidaire de Pontivy et Ploërmel est le suivant :



1. La prescription

Toute entrée préalable sur l'auto-école solidaire passe par une prescription de l'un de nos partenaires

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY ET PLOERMEL	
➤	Les travailleurs sociaux du Conseil départemental du Morbihan concernant les personnes accompagnées par les Unités territoriales insertion emploi du Centre ouest Morbihan et de Ploërmel
➤	Les conseillers de la Mission Locale du Centre Bretagne et de Ploërmel pour les publics jeunes de moins de 26 ans
➤	Les auto-écoles classiques des territoires concernés peuvent être amenées à positionner des personnes avec lesquelles elles ne progressent pas en raison de difficultés de compréhension / d'apprentissage.

Les prescripteurs sont donc chargés d'identifier les publics relevant de ce dispositif et de les accueillir pour leur présenter l'action. Après accord de la personne, les prescripteurs transmettent à ADALEA la fiche de prescription. Les autres acteurs du territoire, intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle comme Pôle Emploi, peuvent également orienter des personnes vers le dispositif, dont le dossier sera étudié et validé par la commission d'entrée.

2. Réception des prescriptions par la monitrice d'ADALEA

La monitrice d'ADALEA reçoit individuellement chaque candidat. Lors de ce rendez-vous, elle est chargée d'évaluer le niveau de difficultés de la personne. Pour ce faire, elle s'appuie sur **un outil d'évaluation** qui permet d'apprécier différentes variables en lien direct avec les technicités du code de la route (lecture, compréhension, connaissance du vocabulaire spécifique / technique, représentation dans l'espace et dans le temps, savoirs de base...).

La monitrice effectue également un entretien avec le candidat afin de valider / revalider un certain nombre d'éléments d'informations et de croiser avec la fiche de prescription (situation, motivation, inscription dans une auto-école, pratique antérieure du code / de la conduite, disponibilités...).

Toutes les personnes reçues passeront ensuite devant la commission d'entrée.

3. Passage en commission

Les dossiers sont présentés en commission par la monitrice. La commission est composée :

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY ET PLOERMEL	
➤	De la Mission Locale du Centre Bretagne et de Ploërmel
➤	Du Conseil départemental du Morbihan : les Unités territoriales insertion emploi du Centre ouest Morbihan et de Ploërmel
➤	D'une auto-école classique du territoire de Pontivy et de Ploërmel
➤	De la monitrice auto-école ADALEA et de la personne en charge du dispositif à ADALEA

Lors de la commission, la monitrice fait état de la situation de la personne en lien avec la fiche de prescription transmise et du bilan de l'évaluation réalisée. Les critères pris en compte par la commission :

AUTO-ECOLE SOLIDAIRE DE PONTIVY ET PLOERMEL

- Les difficultés d'apprentissages avérées ne permettant pas d'intégrer le cursus traditionnel (auto-école marchande)
- La motivation de la personne et son implication dans l'action
- Le projet d'insertion sociale et/ou professionnelle sachant que la finalité est bien l'insertion professionnelle.

** Source UFC- Que Choisir / Septembre 2016*

Selon le nombre de places disponibles, la commission procède à une hiérarchisation des entrées dans le cas où plusieurs personnes répondraient aux critères.

4. Décision de la commission

- **Accord de la commission** : lorsque la décision est positive, la personne est contactée par la monitrice pour son entretien d'inscription. La liste des pièces obligatoires lui est précisée.
- **Refus de la commission** : en cas de refus, ADALEA adresse un courrier à la personne notifiant le refus de la commission et une orientation vers le professionnel en charge de son accompagnement. Au besoin, le lien est fait avec le prescripteur.

5. Entrée sur le dispositif – Inscription

La 1^{ère} étape au moment de l'entrée sur le dispositif est l'inscription de l'élève à l'auto-école solidaire. Avant sa 1^{ère} leçon de code, l'élève signe son contrat de formation ainsi que le règlement intérieur, documents qui ont été préalablement présentés ou lus par la monitrice et échangés au besoin. La monitrice définit ensuite avec l'élève son parcours de formation (planning notamment...).

Nous procédons également à l'inscription en Préfecture, passage souvent compliqué dans la mesure où nous devons récupérer un certain nombre de pièces obligatoires dont ne disposent pas toujours les élèves ou qu'ils ont égarées. L'auto-école gère l'intégralité de l'inscription en Préfecture.

Une fois l'ensemble des pièces réunies, le dossier est adressé à la Préfecture dans les plus brefs délais (dans la mesure où un délai incompressible de 2 mois est nécessaire avant une première présentation à l'examen).

Pour les personnes sorties prématurément du système scolaire, le permis est souvent le premier diplôme obtenu. L'enseignement du code constitue, pour l'auto-école solidaire, un formidable levier à la re-médiation des savoirs de base, à l'éducation citoyenne et à la prévention des risques, directement transférable aux situations de la vie courante.

L'APPRENTISSAGE DU CODE DE LA ROUTE

La monitrice auto-école dispense le code en groupe à raison de 3 à 4 demi-journées par semaine. Ces temps, bien qu'ils soient dispensés en collectif, restent individualisés pour chaque élève en fonction des difficultés et des rythmes d'apprentissage. A noter que l'effectif présent en simultanée est également adapté au public accueilli : les groupes présents sont en petits nombres

A partir de l'entretien de positionnement, nous proposons un programme individualisé tenant compte :

- des rythmes d'apprentissage de chacun,
- des processus d'apprentissage propres à chacun,
- de la progression pédagogique,
- des aptitudes de chacun à un instant « T »,

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- dédramatiser le code,
- se faire confiance,
- s'initier aux vocabulaires du code de la route,
- comprendre la structure des phrases, des questions,
- apprendre son code autrement.



Objectifs pédagogiques :

- avoir des connaissances théoriques liées aux règles de conduite et de circulation,
- acquérir des savoir-faire d'observation de situations de conduite automobile,
- acquérir des connaissances de fonctionnement de consignes,
- se situer dans l'espace et le temps (Atelier de Raisonnement Logique).

Une animation adaptée aux besoins de chacun :

- L'entraînement à partir des DVD (DVD Code Rousseau),
- Des supports adaptés aux faibles niveaux de formation
- l'utilisation de différents sites d'aide à l'apprentissage du code
- L'utilisation des boîtiers réponse en prévision du passage des examens
- L'utilisation de schémas et la reconstitution miniature de situations de conduite
- Du découpage / collage : Pour les personnes les plus en difficulté avec l'écrit : les premiers cours de code sont animés de la façon suivante : les élèves découpent des panneaux imprimés en couleur, puis les collent par catégories (panneaux d'interdiction, d'obligation...) sur leur cahier d'apprentissage en recopiant à côté la définition.

Toujours avec la présence du professionnel en séance collective

- Des temps de travail collectif avec l'ensemble du groupe : tests, explications, échanges et débat sur des situations, questions/réponses...
- Mais une pédagogie qui reste individualisée et adaptée au rythme d'apprentissage et de compréhension de chacun, avec la possibilité de temps plus spécifiques pour certains

Plusieurs thématiques faisant partie intégrante de l'apprentissage du code de la route sont abordées pendant les leçons et font l'objet d'échanges et de débats au sein du groupe. La prévention des conduites à risque est essentielle en particulier avec un public en situation de fragilité.

- Alcool, drogue et Conduite
- La vitesse au volant
- L'assurance
- Exercice en groupe sur l'analyse d'une situation d'accident (constats, observations, propositions)

L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE

Les objectifs :

Acquérir la maîtrise du véhicule et des situations de conduite sur route, en agglomération et sur voie rapide tout au long des quatre étapes de la formation qui figurent dans son livret d'apprentissage.

Une fois que l'élève est proche de l'obtention du code de la route, la monitrice engage la conduite : les heures de conduite sont souvent perçues comme plus stimulantes et motivantes en comparaison aux séances d'apprentissage du code.

Le livret d'apprentissage

- Contient l'ensemble du programme (avec étapes de synthèse).
- Permet au moniteur de noter la « position » de l'élève.
- Permet à l'élève de connaître sa « position » (chemin parcouru, ce qu'il reste à apprendre, les points faibles à travailler).

Pour certains élèves, le nombre de leçon de conduite avant l'obtention du permis peut-être conséquent. Pour autant, les modalités de participation financières mises en place au sein de l'auto-école solidaire permettent aux personnes les plus en difficultés de poursuivre leur cursus jusqu'à son terme. L'objectif de résultat reste évidemment essentiel sur l'action, mais nous laissons aux élèves le temps nécessaire pour apprendre et le nombre de leçon n'est pas limité (sauf exception nécessitant des réorientations sur véhicules adaptés). Cette dimension est certainement moins présente dans le système classique. Cet élément est déterminant, en particulier avec des personnes en situation de fragilité, qui manquent d'assurance et qui ont besoin de temps pour progresser et (re)prendre confiance en elles.

Une souplesse d'organisation pour s'intégrer dans une démarche de parcours

Nous avons fait le choix d'une ouverture sur plusieurs jours sur la semaine pour répondre à une combinaison de parcours le plus large possible :

- Articulation avec l'offre de formation de la gamme PREPA de la Région Bretagne,
- Suspension possible pour des périodes courtes d'emploi,
- Complémentarité avec le dispositif Compétences clés si l'apprenant a besoin d'un appui complémentaire sur les réapprentissages des savoirs de base,
- Articulation avec des dispositifs d'accompagnement de retour à l'emploi....

Des entrées et sorties permanentes sont prévues après validation par la commission (*celle-ci se réunissant en moyenne tous les 2 mois*) dans la limite de notre agrément Préfecture qui règlemente le nombre de places disponibles dans la salle de code en simultanée.

II. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

II.1 LES ENTREES SUR LE DISPOSITIF

Entrées sur Pontivy													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2012	7	5	3		4		4			3	1	5	32
2013	2	4			1		2	1	2	2	3	1	18
2014	1	2		3	1	1	2	1	3	3		2	19
2015		3	2		1			1	2		2		11
2016	1			2	1	1	1		1	1	1		9
2017	2		4	0	1		1		2		1	1	12
2018		2	1	1	1			1	2	2	1		11
2019			1	1	1				1	3	1	3	11
2020	1	1				1	1	2					6
TOTAL	14	17	11	7	11	3	11	6	13	14	10	12	129

Entrées sur Ploërmel													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2016										3	2	1	6
2017	2	1	4	3	1	3				5	2		21
2018	4	1	2	2			3		1	1			14
2019	4	3	1	1				2	1	1		2	15
2020	3					2	1		1	1			8
Total	13	5	7	6	1	5	4	2	3	11	4	3	64

➤ Nous avons accueilli 193 personnes depuis janvier 2012 sur le dispositif des Auto-Ecoles Solidaires 56.

Nous notons une baisse de 46% du nombre d'entrées entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a engendré 2 périodes de fermetures de l'auto-école solidaire.

Les auto-écoles solidaires de Pontivy et de Ploërmel sont agréées par la Préfecture du Morbihan. Cet agrément précise notamment le nombre de personnes pouvant être accueilli simultanément au sein de l'établissement notamment pour le code de la route :

- L'agrément de Pontivy porte sur 9 personnes
- L'agrément de Ploërmel porte sur 13 personnes

De fait, les entrées sur le dispositif sont dépendantes des sorties Code en particulier sur Pontivy et Ploërmel. En effet, nous ne pouvons rentrer de nouveaux élèves qu'à la condition d'avoir des obtentions de code. Avec des publics en difficultés d'apprentissage, les durées de parcours sont souvent très longues et les nouvelles entrées plus étalées et en nombre limité. (cf données sur les parcours moyen).

En 2020, les commissions des auto-écoles solidaires de Pontivy et Ploërmel ont étudié 51 dossiers et ont validé l'entrée de 14 personnes (En 2019, 62 dossiers étudiés pour 28 entrées, en 2018, 74 dossiers étudiés pour 28 entrées, en 2017, 80 dossiers étudiés pour 33 entrées), soit une moyenne d'environ 39% des dossiers passés en commission retenus.

Les courbes font apparaître des tendances dans les entrées selon les périodes de l'année correspondant entre autre aux congés scolaires : nous accueillons une majorité de femmes sur le dispositif qui peuvent être retenues par la garde d'enfants.

Les motifs de refus sont divers : pas de difficultés d'apprentissage repérées, pas de difficulté financière, pas de projet professionnel pour la personne, problèmes rencontrés sur d'autres dispositifs (comportement, absences répétées...), handicap trop lourd avec réorientation, orientation préalable sur d'autres dispositifs (compétences clés...), demande d'informations complémentaires, etc.

L'année 2020 a été fortement impactée pour les auto-écoles solidaires par les 2 confinements subis en lien avec la crise sanitaire de la COVID 19.

L'âge des bénéficiaires.

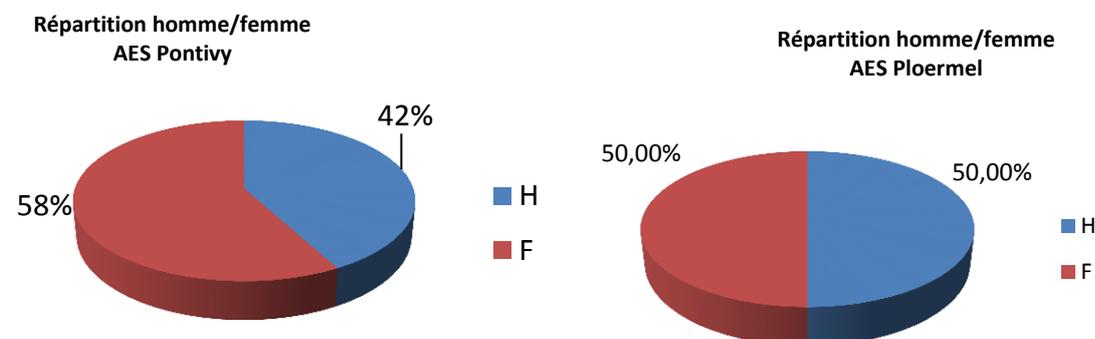
Les chiffres présentés concernent les personnes présentes sur le dispositif en 2020, certaines étant entrées sur l'action les années précédentes, d'autres ont terminé leur parcours en cours d'année 2019.

Moyennes d'âge	Femmes	Hommes
Pontivy	34 ans	37 ans
Ploërmel	30 ans	31 ans

Moyenne d'âge
33 ans
(31 ans en 2019)

Ecart	Femmes		Hommes	
	+ jeune	+ âgée	+ jeune	+ âgé
Pontivy	22 ans	48 ans	22 ans	60 ans
Ploërmel	21 ans	40 ans	18 ans	42 ans

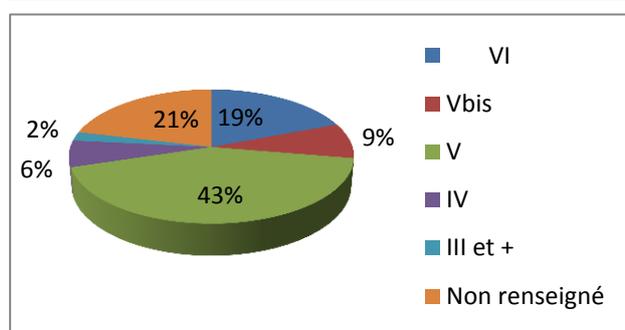
La moyenne d'âge sur l'ensemble des 2 sites, Hommes et Femmes confondus, a continué à augmenter en 2020 en passant à 33 ans. L'AES de Pontivy accueille un public plus âgé que celle de Ploërmel. Cette année l'écart d'âge le plus important est de 38 ans concernant les Hommes de Pontivy.



Les auto-écoles solidaire accueillent majoritairement des femmes depuis plusieurs années. Elles représentent 54 % des bénéficiaires en 2020 (60 % en 2018, 70 % en 2017, 67 % en 2016). Cependant en 2020, la répartition tend à s'équilibrer. D'ailleurs, le site de Ploermel a accueilli autant d'hommes que de femme. La mobilité est essentielle pour ces personnes, souvent dépendantes du conjoint ou sans solution lorsqu'elles sont en situation de monoparentalité. Les démarches d'insertion sociales et professionnelles sont dès lors très difficiles.

La formation des bénéficiaires (ancienne nomenclature) :

sexe		VI	Vbis	V	IV	III et +	Non renseigné	Total
PONTIVY	Femmes	2	1	5	2	1	0	11
	Hommes	2	0	1	0	0	6	9
PLOERMEL	Femmes	5	2	11	1		1	20
	Hommes		1	3			3	7
TOTAL		9	4	20	3	1	10	47



- En 2020 les personnes possédant un diplôme de niveau VI sont moins nombreuses que les années précédentes et représentent 19%.
- 70 % des élèves possèdent un diplôme égal ou inférieur au niveau V
- 27 % ont un niveau inférieur au niveau V

La composition familiale des bénéficiaires :

Sexe		Couple	Couple + 1 enfant	Couple + 2 enfants	Couple + 3 enfants	Couple + 4 et plus	Seul	Isolé + 1 enfant	Isolé + 2 enfants	Isolé + 3 enfants	Isolé + 4 enfants	Total
PTV	F		2	0	1	0	1	3	3	0	1	11
	H	1	1			1	6					9
PLO	F	2	3	3	2		4	5		1		20
	H						7					7
TOTAL		3	5	3	3	2	18	8	3	1	1	47
		16					18	13				47

Près de 38 % des personnes accueillies vivent seules (44% en 2019 et 50% en 2018). Le nombre de personnes en situation de monoparentalité, uniquement des femmes en 2020, représentent 27,6% du public accueilli (28.5% en 2019, 23 en 2018, 20% en 2017). L'obtention du permis pour les femmes est donc essentielle dans le cadre de leur démarche personnelle, sociale et professionnelle.

L'origine géographique :

AES PONTIVY		AES PLOERMEL	
Localité	Nombre d'élèves	Localité	Nombre d'élèves
BAUD	1	AUGAN	2
BIEUZY	1	Compénéac	1
GUERN	1	Guer	1
GUENIN	1	Guillac	1
Noyal Pontivy	1	Ploermel	3
Pontivy	14		
Merland	1		
Total général	20	Total général	8

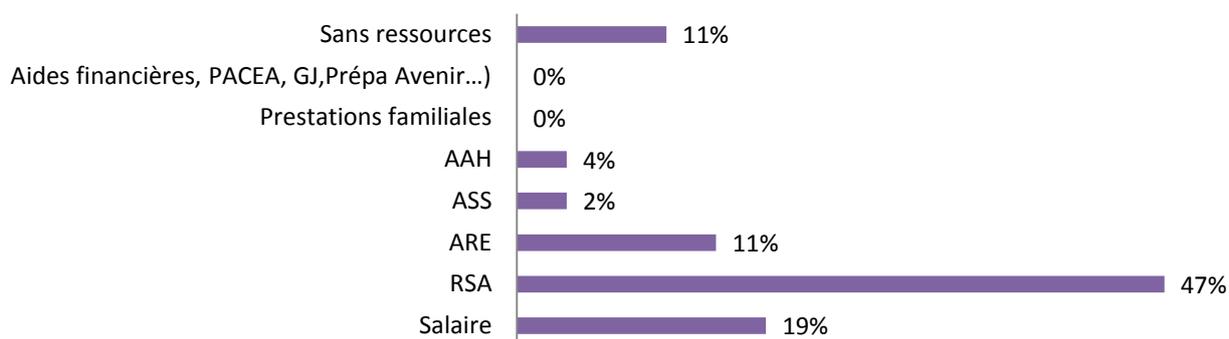
L'auto-école solidaire couvre de nombreuses communes du Pays de Pontivy et celui de Ploërmel, même si la majorité des bénéficiaires résident sur les villes centre. Les bénéficiaires les plus éloignés s'organisent pour venir 2 à 3 fois par semaine au code et se déplacent souvent sur une journée entière. Par ailleurs, pour faciliter la mobilité des bénéficiaires, les monitrices essaient d'organiser leurs cours de conduite en fonction de leurs lieux d'habitation.

Les ressources :

MONTANT DES RESSOURCES DES MENAGES								
	Sexe	Sans ressource	< 300 €	De 300 à 600 €	De 600 à 1 000 €	Plus de 1 000 €	Non renseigné	Total
PONTIVY	F	0	0	2	7	2	0	11
	H	1	0	4	3	1	0	9
PLOERMEL	F	1		6	10	3	0	20
	H	0	0	4	3	0	0	7
TOTAL		2	0	16	23	6	0	47

- 38.2 % des bénéficiaires ont des revenus inférieurs à 600 € par mois (37,5 % en 2019, 67 % en 2018, 64% en 2017).
- 2 personnes sont sans ressource (6 en 2019, 14 en 2018, 14 en 2017)
- La part 600€ à 1000€ continue quant à elle d'augmenter passant successivement de 30 % en 2018 à près de 47 % en 2019 et à quasiment 49% en 2020.

Nature des ressources principales des ménages



- 19 % des personnes ont un salaire (16.3 % en 2019)
- 22 personnes sont allocataires du RSA (48 en 2019), ce qui représente 47 % des usagers. Dans le cadre de la politique départementale d'insertion du Morbihan, une convention a été signée afin de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA du Morbihan en l'accompagnant à l'obtention du permis de conduire.
- Nous constatons que la très grande majorité des personnes, 81% (83 % en 2019) n'ont pas de ressources issues d'une activité salariée. Ces chiffres témoignent de la difficulté des publics accueillis d'accéder à l'emploi faute de mobilité autonome. L'un des objectifs de l'AES est bien de lever ce frein pour s'insérer socialement et professionnellement.

II.2 LES SORTIES DU DISPOSITIF

	LES SORTIES DU DISPOSITIF												TOTAL
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
2010						3	1	2	3	2		1	12
2011	2	4	1	2	4		5		2		4	4	28
2012	1	1	6	3	1	3	5	5	1	5	3	5	39
2013	3	4	2	2	5	7	3	5	5	4	4	3	47
2014	3	5	2	5	3	6	5	4	2	5	2	2	44
2015	2	3	3	2	3	3	2	5	8	1	2	3	37
2016	3	6	4	5	3	14	1	2	8	3	2	2	53
2017	10	4	4	1	9	7	8	4	4	4	5	2	62
2018	8	10	1	6	3	4	3	0	7	4	4	6	56
2019	5	2	4	5	2	3	4	4	5	1	4	6	20
2020	6	2	5			1	2		2	2			20

20 sorties ont été enregistrées en 2020, dans la continuité de l'année dernière, ces chiffres sont nettement en baisse par rapport aux années précédentes.

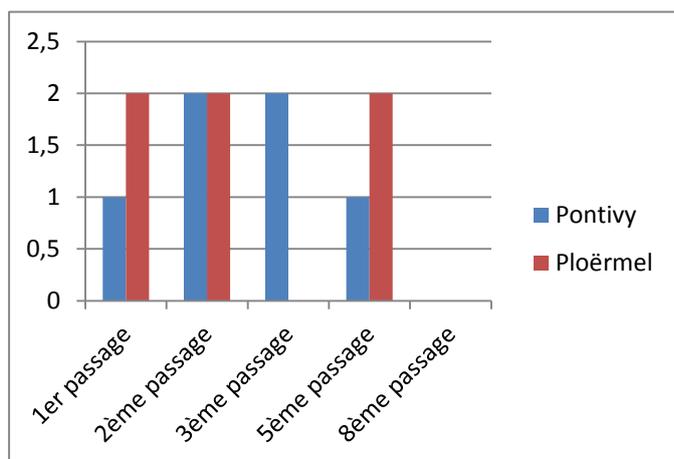
8 personnes sont sorties du dispositif car elles ont obtenu le permis de conduire soit 40 % des sorties.

L'autre motif principal de sortie est le déménagement.

Dans les autres motifs, on peut noter des orientations vers des auto-écoles classiques, notamment pour un accompagnement et une finalisation du parcours en conduite sur boîte automatique, mais également insuffisance de résultat.

Le manque d'assiduité est également une raison de sortie. L'exclusion du dispositif pour manque d'assiduité est décidée sur proposition des monitrices en concertation avec les membres des commissions. En effet, la réussite du parcours formatif nécessite une assiduité aux séances de code et conduite. De plus, les agréments limitant le nombre de personnes accueillies sur le dispositif, il est important de pouvoir intégrer des personnes volontaires et disponibles.

II.3 LE CODE DE LA ROUTE



16 Codes de la Route obtenus en 2020 :

- 10 à Pontivy dont 6 bénéficiaires du RSA
- 6 à Ploërmel dont 4 bénéficiaires du RSA

Taux de réussite à la 1^{ère} présentation 52 %

	Obtention du Code												TOTAL
	janv	févr	Mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	
Pontivy						2	1	1	1				5
Ploërmel	1					1		2	1	1			6
TOTAL	1	1				3	1	3	2	3			11

Durée moyenne de parcours avant l'obtention du code	PONTIVY	PLOERMEL	TOTAL
Nombre d'heures minimum	47 (2019=31)	90 (2019=36.5)	137 (2019=33)
Nombre d'heures maximum	137 (2019=135)	219 (2018=436)	356 (2019=313.5)
Moyenne	84.80 (2019=101)	168.75 (2019=242)	253.55 (2019=167.5)

En moyenne, les élèves ont suivi 253.5 heures de leçons avant d'obtenir leur code : un minimum de 137 heures de code et un maximum de 356 heures. On notera un écart significatif de la durée moyenne de

parcours sur Ploërmel en 2020. Ceci s'explique par la durée d'inscription à l'apprentissage du code mais également à la stagnation de certains stagiaires à obtenir leur examen de code. A savoir que l'âge, le niveau d'études et les échecs répétés aux examens accentuent les difficultés d'obtention du code de la route. Les monitrices accompagnent jusqu'au bout les personnes qui font preuve de motivation et de régularité. Sur l'ensemble des stagiaires inscrits à l'apprentissage du code sur Pontivy et Ploërmel soit 44 personnes en 2020, 16 stagiaires ont obtenu l'Épreuve Théorique Générale (code de la route) soit un taux de réussite de 36,36 %. Des échecs à l'examen et des sorties prématurées du dispositif ne permettent pas d'obtenir un taux plus élevé.

II.4 LE PERMIS DE CONDUIRE

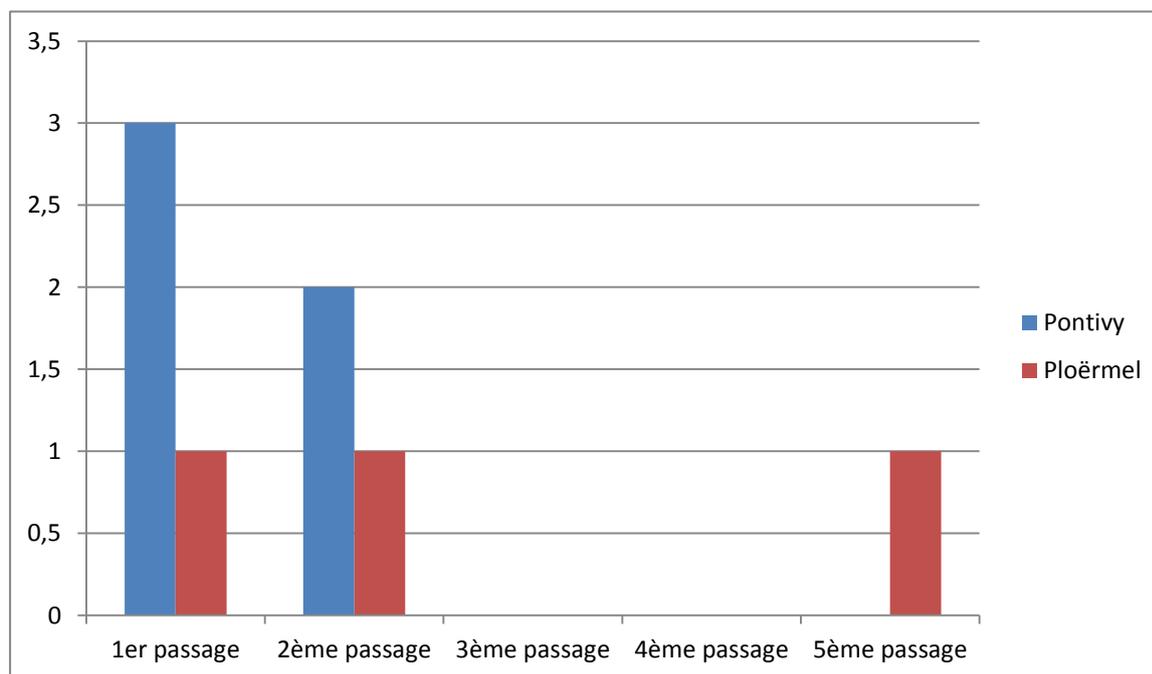
8 Permis de conduire obtenus en 2020 :

- 5 à Pontivy
- 3 à Ploërmel

8 adultes bénéficiaires du RSA ont obtenu leur permis.

- 3 sur l'AES de Pontivy et
- 5 sur l'AES de Ploërmel

**Taux de réussite à la 1^{ère} présentation
50 %**



Obtention du Permis de conduire													
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL
Pontivy	1	1					1		1	1			5
Ploërmel	1						1			1			3
TOTAL	2	1					2		1	2			8

Durée moyenne de parcours avant l'obtention du permis de conduire	PONTIVY	PLOERMEL	TOTAL
Nombre d'heures minimum	13 (2019=40)	45.5 (2019=36.5)	29.25 (2019=27.5)
Nombre d'heures maximum	75.5 (2019=109)	81 (2019=110.5)	78.25 (2019=98)
Moyenne	33 (2019=66.5)	58.67 (2019=75)	45.84 (2019=63.5)

En moyenne, 45.84 heures de conduite par personne ont été nécessaires pour obtenir le permis, contre 63.5 en 2019.

Nous observons une tendance qui se poursuit à la baisse des heures de conduite pour l'AES de Pontivy et de Ploermel.

Toutefois, les heures restent encore élevées en comparaison à l'étude de la prévention routière auprès des jeunes de 18 à 24 ans estimant à 35 heures la durée moyenne avant l'obtention du permis dans la filière traditionnelle.

Sur l'ensemble des stagiaires inscrits à l'apprentissage de la conduite soit 29 personnes (sont concernés ceux qui sont entrés directement pour la conduite et ceux ayant obtenu le code en 2019), 8 stagiaires ont obtenu leur permis de conduire soit un taux de réussite de 27.6 %.

II.5 LE SUIVI POST FORMATION

Après l'obtention du permis de conduire, nous contactons les anciens élèves afin de connaître leur situation. Voici les retours dont nous disposons pour les personnes ayant obtenu le permis en 2020, 3 anciens élèves n'ont pas répondu à nos sollicitations. Ces informations sont celles des personnes au moment du contact, il est possible que les situations aient évolué depuis.

Auto-école solidaire de Pontivy Sur les 5 permis obtenus en 2020, 2 personnes ont répondu à l'enquête	Auto-école solidaire de Ploermel Sur les 3 permis obtenus en 2020, 3 personnes ont répondu à l'enquête
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 personne étaient en emploi <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 CDD de 6 mois dans une entreprise d'insertion ➤ 1 personne était en recherche d'emploi <p>3 personnes n'ont pas donné de nouvelle suite à nos appels.</p> <p>Sur les 2 personnes joignables, 1 était en activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 personnes étaient en emploi <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 CDI d'agent de collectivité en restauration ▪ 1 CDD de plus 6 mois d'agent hospitalier ➤ 1 personne était en formation <p>Sur les 3 personnes joignables, 3 étaient en activité</p>

L'un des objectifs de l'auto-école solidaire est de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires après l'obtention du permis de conduire.

Les éléments recueillis dans le cadre de notre enquête témoignent du caractère déterminant, même s'il n'est évidemment pas le seul, du permis de conduire comme facilitateur à la construction d'un parcours professionnel et à la reprise de confiance en soi.

III. EVENEMENTS MARQUANTS

- **La pandémie de COVID 19 :**

Les différents confinements liés au COVID-19 ont impacté l'activité de l'AES avec plusieurs mois sans activité, avec 2 périodes de fermeture engendrées par des arrêtés préfectoraux au Printemps 2020 et Automne 2020

Suite au premier confinement, la reprise du code avait été autorisée et celle de la conduite interdite.

Après le second confinement, en octobre 2020, l'auto-école solidaire a fermé sur une durée de 1,5 mois. Lors du déconfinement, la reprise de la conduite avait pu se faire et celle du code uniquement à distance, entraînant des difficultés d'accès et ne répondant pas aux difficultés d'apprentissage du public. Cela a entraîné une diminution du nombre d'heures de code et de conduite par rapport à 2019. Nous avons adapté notre pédagogie, en proposant des cours de code en visio afin de pouvoir maintenir l'accompagnement nécessaire. Des temps de rendez-vous individuels ont été également accentués dans l'objectif de faire de la médiation et travailler les difficultés rencontrées par l'élève. Nous sommes en réflexion de mise en place d'une plateforme à distance via Codes Rousseau. Ces modalités sont accessibles sur ordinateur et/ou téléphone, mais nécessite un accès Internet et limite l'accompagnement des personnes.

- **Le maintien d'un poste de coordination à mi-temps (créé en octobre 2016) sur les auto-écoles solidaires de Ploërmel et Pontivy**

Pour accompagner, assurer le développement et la pérennité des dispositifs.

IV. PERSPECTIVES

- Développer de nouvelles actions et continuer à inscrire celles en cours dans une approche globale, territoriale et transversale de la question de la mobilité solidaire. ADALEA reste également en veille pour répondre aux besoins des populations qui seraient en attente de réponse mobilité, notamment dans le secteur du handicap, confronté à la problématique de mobilité des personnes accompagnées.
- « Le virtuel au service de l'insertion ». L'association souhaite aujourd'hui franchir une nouvelle étape et innover en mettant le virtuel au service de l'insertion. Le simulateur de conduite est un nouveau support et un soutien adapté à la démarche pédagogique des auto-écoles solidaires. Il permet d'appréhender de façon concrète et sécurisée la pratique de la route, ses règles et ses usages et d'adapter davantage encore notre pédagogie à chaque situation individuelle. C'est aussi et surtout un moyen de rassurer et de dédramatiser le fait de prendre le volant, d'aborder la route progressivement, de se donner le temps et le droit à l'erreur. Adalea souhaite ainsi faire l'acquisition d'un simulateur de conduite en 2020 via le mécène Safran.